



Direction Emploi et Développement des
Compétences

Décision n°2025-895

Objet : Ouverture au recrutement contractuel d'un emploi de chargé de gestion du domaine public au pôle Loire Sèvre Vignoble

Réf. : 4.2.5

Décision

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 15.1.1) portant délégation du Conseil à la Présidente, afin d'ouvrir les vacances d'emploi au recrutement contractuel et définir les conditions de rémunération,

Vu l'arrêté n°2025-43 du 21 mai 2025 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Vu le Code général de la Fonction Publique, notamment son article 332-8, sur l'ouverture au recrutement contractuel d'emplois vacants,

Considérant qu'à la direction générale territoires et proximité déchets sécurité - Pôle Loire Sèvre Vignoble, un emploi de chargé de gestion du domaine public, va se trouver vacant, et que compte tenu des fonctions et des besoins à satisfaire, il est nécessaire d'ouvrir cet emploi au recrutement contractuel,

Considérant que le profil de poste est le suivant :

- Coordonne et traite les demandes de travaux des exploitants de réseaux et autres intervenants sur le domaine public dans un contexte de densification hétérogène,
- Instruit et gère les avis d'ouverture de chantiers, des arrêtés temporaires, des demandes d'autorisation d'entreprendre des travaux (DAET) / demande d'arrêté temporaire (DAT),
- Instruit les permissions de voirie en lien avec les instructeurs des autorisations droits des sols avec les concessionnaires et les entreprises,
- Gère les occupations du domaine public,
- Participe aux réunions avec les riverains et partenaires sur les projets complexes (ayant un fort impact sur l'environnement des riverains).
- Délivre et fait respecter les prescriptions techniques diverses dans le cadre de la mission de police de conservation.

Décide,

Article 1 : L'emploi de chargé de gestion du domaine public à la direction générale territoires et proximité déchets sécurité - Pôle Loire Sèvre Vignoble est ouvert au recrutement contractuel,

Article 2 : La rémunération définie en fonction de l'expérience professionnelle des candidats s'intégrera dans la grille indiciaire de technicien principal 2ème classe, à savoir au minimum IM 376 et au maximum IM 539, à laquelle s'ajoutera, le cas échéant, le régime indemnitaire afférent à cet emploi,

Article 3 : Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2025,

Article 4 : De charger Monsieur le Directeur général des services de Nantes Métropole et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le

08 OCT. 2025

Pour la Présidente

La vice-présidente déléguée

Aïcha BASSAL

mis en ligne le :

09 OCT. 2025